

Étaient présents :

Pour Nevers Agglomération : Philippe CORDIER, Françoise HERVET, Dominique MAURIN, Anne WOZNIAK

Pour la CC Cœur de Loire : Françoise CROTTET-FIFEAT, Raymond LE VAN, [Patrick RAPEAU](#), Yves RAVET

Pour la CC Sud Nivernais : Christine VINGDIOLET

Pour la CC Les Bertranges : Éric GUYOT, Sylvie THOMAS

Étaient représentés :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Françoise CROTTET-FIFEAT

Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Yves RAVET

Régine ROY a donné pouvoir à Christine VINGDIOLET

Étaient excusés :

Pour Nevers Agglomération : [Pascal DESSAUNY](#), Sylvie FAVERIAL

Pour la CC Cœur de Loire : Michel BARRIERE

Pour la CC Les Bertranges : Henri VALES

En noir, apparaissent les noms des titulaires et en bleu les noms des suppléants.

ORDRE DU JOUR

	Rapporteur
1. Approbation du procès-verbal du Comité du 7 février 2024	Eric GUYOT
<i>Finances – Ressources humaines</i>	
2. Décision modificative du budget n°1	
3. Demande de subvention participation à des salons de professionnels de santé	Eric GUYOT
4. Demande de subvention chargé de mission abattoir	
5. Commission d'appel d'offres : création et désignation des représentants	
<i>Administration</i>	
6. Rapport d'activité 2023 du Pays et du Conseil de Développement	
7. Décisions prises par délégation du Comité de Pays	Eric GUYOT
8. Demande de subvention accompagnement de l'ANCT et l'Etat dans la réflexion sur les tiers-lieux	
9. Questions diverses	Eric GUYOT
Table des annexes	

Préalable : nomination du secrétaire de séance Dominique MAURIN

Le quorum n'ayant pas été atteint le 26 juin, Eric GUYOT, président, a reconvoqué le comité ce mercredi 03 juillet à 17 heures. Il ajoute que l'actualité faisant (élections des législatives suite à la dissolution), beaucoup d'élus sont mobilisés ailleurs. C'est la raison pour laquelle le comité se tient en visioconférence et en présentiel.

Il a quelques mots pour Robert MAUJONNET, maire de Raveau, président du comité de la Nièvre de pétanque, décédé au mois de mai. Une minute de silence sera faite en sa mémoire lors du prochain comité en présentiel.

1. Délibération 11-2024 : Approbation du procès-verbal du Comité du 07 février 2024

Rapporteur : Eric GUYOT

Cf annexe 1

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- ✓ approuve le procès-verbal du Comité du 7 février 2024 à l'unanimité.



2. Délibération 12-2024 : Décision modificative du budget n°1

Rapporteur : Eric GUYOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La décision modificative n°1 du budget doit traduire budgétairement :

- Les ajustements des montants des projets
- L'amortissement des immobilisations sur 2024

Le budget du Pays doit donc être modifié comme suit (*cf détails en annexe 2*) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap/art	Dépenses de fonctionnement	BP 2024	DM1	BP 2024 + DM1
011	Charges à caractère général	322 201,33 €	+ 3 000 €	325 201,33 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	400 917 €	-	400 917 €
65	Autres charges de gestion courante	55 675 €	-	55 675 €
023	Virement à la section d'investissement	164 960 €	- 23 000 €	141 960 €
042	Dotations aux amortissements	3 000 €	+ 20 000 €	23 000 €
	Total dépenses de fonctionnement	946 753,33 €	-	946 753,33 €
Chap/art	Recettes de fonctionnement	BP 2024	DM1	BP 2024 + DM1
74	Dotations et participations	621 333,05 €	-	621 333,05 €
74718	Etat	182 825,42 €	-	182 825,42 €
7472	Région	56 528,87 €	-	56 528,87 €
7473	Département	85 188 €	-	85 188 €
74751	Groupement de collectivités	203 449,40 €	-	203 449,40 €
74773	Fonds européens (FEADER)	86 716,36 €	-	86 716,36 €
7478	Autres organismes	6 625 €	-	6 625 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	325 420,28 €	-	325 420,28 €
	Total recettes de fonctionnement	946 753,33 €	-	946 753,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap/art	Dépenses d'investissement	BP 2024	DM1	BP 2024 + DM1
21	Immobilisation corporelles	164 960 €	-	164 960 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	61 967,90 €	-	61 967,90 €
	Total dépenses d'investissement	226 927,90 €	-	226 927,90 €
Chap/art	Recettes d'investissement	BP 2024	DM1	BP 2024 + DM1
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 967,90 €	-	61 967,90 €
021	Virement de la section de fonctionnement	164 960 €	- 23 000 €	141 960 €
040	Amortissements des immobilisations	-	+ 23 000 €	23 000 €
	Total recettes d'investissement	226 927,90 €	-	226 927,90 €

Mani CAMBEFORT, directeur au Pays, précise qu'il s'agit surtout d'un ajustement par rapport aux amortissements (notamment la cuisine mobile dont l'amortissement n'avait pu être calculé en début d'année).

Eric GUYOT ajoute que cette DM fait apparaître le montant alloué à l'expérimentation Territoires Agricoles Engagés dont le lancement se déroulera lundi 8 juillet. Pour rappel, il s'agit pour cette

expérimentation de trouver des nouveaux professionnels de l'agriculture pour la transmission. Il précise que la SAFER s'était dite inquiète mais après une rencontre conjointe avec la Chambre d'agriculture et Geolink, la démarche a été expliquée et mieux cernée. Un travail sur l'attractivité et la communication va être fait, en lien et en complément avec le PAT porté par le Pays.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- ✓ approuve la décision modificative du budget.



3. Délibération 13-2024 : Demande de subvention participation à des salons de professionnels de santé

Rapporteur : Eric GUYOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Depuis plusieurs années, le Pays Val de Loire Nivernais travaille à l'élaboration d'une stratégie performante en matière de santé pour le territoire, et mène notamment différentes actions grâce au Contrat Local de Santé qu'il porte et anime. Un certain nombre d'actions sont menées dans le but d'attirer les professionnels de santé et les inciter à exercer sur le Pays.

La prospection des professionnels de santé est un exercice difficile, c'est pourquoi, il semble essentiel aujourd'hui de se rendre sur des salons dédiés à ces professionnels. De plus en plus de territoires participent à ces événements d'où l'importance d'être présent, pour promouvoir le territoire et ses nombreux atouts en matière d'exercice de la médecine mais aussi de cadre de vie. Cette action a un impact positif sur l'attractivité du territoire et contribue à changer l'image que les personnes en ont.

Pour 2024, 2 événements sont ciblés :

- ✓ Le salon de l'ISNAR-IMG (InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale) à Rouen

Cet événement permet à des internes venant de toute la France de se retrouver dans un cadre convivial autour d'ateliers et de tables rondes pour échanger sur la médecine. L'objectif est de proposer un stand animé, tournée vers des dispositifs innovants en santé et la découverte du territoire. Ils pourront également être invités au week-end des internes. Cette manifestation réunit environ 800 praticiens.

- ✓ La journée des internes organisée par l'URPS (Union régionale des professionnels de santé) à Arc-et-Senans

Il s'agit d'une journée dédiée à la promotion de la Bourgogne Franche-Comté qui présente de nombreux atouts pour « y exercer et y vivre ».

L'objectif est que les internes en médecine découvrent les atouts de la vie en région, côté vie professionnelle comme vie personnelle. Dans ce contexte, le Pays a tout intérêt à y participer.

De manière à limiter les coûts et à coordonner ses actions en matière de santé, le Pays s'associe au Conseil Départemental et au Pays Nivernais Morvan.

La Région ayant déjà financé l'organisation de la journée des internes de l'URPS, en partenariat avec l'ARS, elle ne peut pas participer au financement de la participation du Pays. La présente demande ne comprend donc que la participation du Pays au salon de l'ISNAR-IMG.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Stand	1 440 €	Région (50%)	976 €
Déplacements	125 €	Autofinancement (50%)	976 €
Hébergement	185 €		
Restauration	102 €		
Autres frais	100 €		
TOTAL	1 952 €	TOTAL	1 952 €

Dominique MAURIN s'étonne que le Pays Nivernais Morvan ne participe plus aux salons. Le président répond que ce Pays n'est géographiquement pas positionné sur le même GAL que notre Pays et ne

bénéficie donc pas des mêmes fonds LEADER. Christian PAUL, président du Pays Nivernais Morvan a choisi de ne plus participer car financièrement parlant, ce n'était pas intéressant.

Philippe CORDIER suggère l'organisation d'un congrès médical sur Nevers. Eric GUYOT répond que ce projet est pertinent et qu'il a obtenu son intégration dans le futur CLS que le Pays et l'ARS sont en train d'écrire.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- ✓ valide les plans de financement prévisionnels ;
- ✓ autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.



4. Délibération 14-2024 : Demande de subvention chargé de mission abattoir

Rapporteur : Eric GUYOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 09/2024 du 7 février 2024 de demande de subvention pour un chargé de mission abattoir,

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, le Pays accompagne l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire dans la modernisation et le développement de la structure. Pour coordonner tous les partenaires de ce projet et mobiliser les acteurs du territoire, un ou une chargé(e) de mission va être recruté(e) :

- ✓ Suivre les différentes études en cours (immobilière et juridique) ;
- ✓ Mise en œuvre des différentes études ;
- ✓ Accompagner à la structuration de l'aval de la filière et notamment des débouchés de la restauration collective ;
- ✓ Accompagner à la mobilisation des acteurs autour de la nouvelle structure juridique de l'abattoir ;
- ✓ Recherche de financement ;
- ✓ Coordination et animation des acteurs et partenaires du projet.

En cas de recrutement non fructueux au début de la démarche, il est demandé à l'Etat de verser cette aide pour l'intervention de cabinets d'étude.

Après échange avec l'Etat, il est proposé de modifier la demande de financement du poste, avec un financement de 60% sur 3 ans au titre du Fonds Vert :

Dépenses		Financements	
Frais salariaux	132 480 €	Fonds Vert (60%)	144 000 €
Frais de déplacement	11 520 €		
Prestations spécifiques	36 000 €	Autofinancement	36 000 €
TOTAL	180 000 €	TOTAL	180 000 €

Il est précisé que 7 candidatures ont été reçues dont 3 très intéressantes. Des entretiens de recrutement vont avoir lieu lundi 8 juillet.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- ✓ valide le plan de financement prévisionnel modifié ;
- ✓ abroge la délibération 09/2024 ;
- ✓ autorise le Président à solliciter la subvention et à signer tous les documents liés à cette demande.



5. Délibération 15-2024 : Commission d'appel d'offres : création et désignation des représentants

Rapporteur : Eric GUYOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1414-2, L1414-5 et D1411-5,

VU le code de la commande publique,

VU les statuts du PETR Pays Val de Loire Nivernais,

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est obligatoire dans le choix des offres et l'attribution des marchés en procédure formalisée. Elle n'est pas obligatoire en procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres est composée de représentants ayant une voix délibérative et de représentants ayant une voix consultative.

Sont membres avec voix délibérative le Président du Pays ou son représentant, et cinq membres titulaires et cinq représentants suppléants de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire. Le Président de la commission est de droit le Président du Pays.

Sont membres avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Eric GUYOT précise que le Pays Val de Loire Nivernais ayant été désigné structure animatrice du site Natura 2000 Val de Loire Nivernais par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, il s'agira d'écrire un marché et pour la CAO d'analyser les offres.

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ crée la commission d'appel d'offres ;
- ✓ proclame le Président du Pays Président de la commission d'appel d'offres ;
 - désigne les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants suivants à la commission d'appel d'offres :
 - titulaires :
 - 1) Guy GRAFEUILLE
 - 2) Françoise CROTTET-FIGEAT
 - 3) Christophe FRAGNY
 - 4) Rémy PASQUET
 - 5) Pierre BILLARD
 - suppléants :
 - 1) Adrien AUFEVRE
 - 2) Rose-Marie GERBE
 - 3) Emmanuel LOCTIN
 - 4) Dominique MAURIN
 - 5) Anne WOZNIAK



6. Délibération 16-2024 : Rapport d'activité 2023 du Pays et du Conseil de Développement

Rapporteur : Eric GUYOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 5711-1 et L 5211-39) prévoit que le Président du Pays adresse avant le 30 septembre aux EPCI membres un rapport retraçant l'activité du Pays, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président au Comité en séance publique au cours de laquelle les délégués sont entendus.

Le Président peut être entendu, à sa demande, par le conseil communautaire de chaque EPCI membre ou à la demande de ce dernier.

Par ailleurs, le Code Général des Collectivités Territoriales (article L5741-1) établit que le Conseil de Développement doit produire un rapport annuel d'activité qui fait l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant du Pays.

D'un commun accord, le Pays et son Conseil de Développement ont établi un rapport d'activité commun pour 2023 (*cf annexe 3*).

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ prend acte du rapport d'activité 2023 du Pays Val de Loire Nivernais et de son Conseil de Développement, ainsi que de la tenue d'un débat.



7. Délibération 17-2024 : Décisions prises par délégation du Comité de Pays

Rapporteur : Eric GUYOT

Par délibérations n°22-2020 du 24 septembre 2020 et 09-2022 du 2 février 2022, le Comité a donné délégation au Président pour signer des actes de gestion courante.

Il a donné par délibération n°31-2023 délégation au Bureau du Pays pour l'attribution de bourses aux internes et aux externes.

Le Comité doit être informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation et prend acte des décisions suivantes :

Décisions du Président :

N°	Date	Objet
D 01-2024	01/02/2024	Renouvellement de l'adhésion du Pays à l'ANPP
D 02-2024	19/06/2024	Renouvellement de l'adhésion du Pays à l'association RN7 2 x 2 voies

Décisions du Bureau du Pays :

N°	Date	Objet
D 03-2024	12/06/2024	Attribution de bourses aux internes et aux externes (4 600 €)

Yves RAVET indique qu'il va rencontrer fin juillet un interne susceptible de s'établir à Suilly-la-Tour quand il aura terminé ses études. Eric GUYOT lui propose d'inviter l'un des chefs de projet santé du Pays afin de l'accompagner dans cette future installation.

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ prend acte des décisions prises par le Président et son bureau par délégation du Comité



8. Délibération 18-2024 : Demande de subvention accompagnement de l'ANCT et l'Etat dans la réflexion sur les tiers-lieux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Pays impulse depuis 2018 une politique de revitalisation centre-bourg, en parallèle des différents dispositifs de l'Etat et la Région qui ont pu émerger (Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain, Villages d'avenir, Centralités rurales en Région...)

Cette démarche, soutenue également par les fonds européens et le Département, a permis l'élaboration de plans-guides, préalablement aux investissements en cours sur les communes concernées.

Au sein de la commission revitalisation centre-bourg du Pays, des réflexions sont en cours pour la poursuite de la démarche. Dans ce cadre, il est souhaité un accompagnement sur les tiers-lieux, tant sur l'existant que les perspectives de développement, avec un accent fort sur la viabilité des modèles.

Il est proposé de solliciter l'ANCT pour bénéficier de ses marchés à bon de commande, les tiers-lieux ayant été identifié comme thématique à accompagner.

Christine VINGDIOLET souhaite que l'ANCT laisse aux communes concernées le choix de leurs propres tiers lieux.

Anne WOZNIAK demande si le diagnostic sera fait pour un ou plusieurs tiers lieux.

Eric GUYOT répond que cette étude de faisabilité sera opérée sur tout le Val de Loire Nivernais. Plusieurs villes ont déjà sollicité le Pays en ce sens : La Charité/Loire, Garchy, Livry, Chevenon et Saint-Martin-d'Heuille.

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ valide le principe d'une sollicitation de l'ANCT et du Préfet pour solliciter une accompagnement de l'ANCT et l'Etat dans cette démarche ;
- ✓ autorise le Président à signer tous les documents liés à cette demande.



9. Questions diverses

Eric GUYOT annonce que l'Office des Publications Administratives et Sociales a sollicité le Pays pour être dans l'annuaire des Services Publics de la Nièvre. Les élus présents donnent leur approbation.

L'ANPP a renouvelé son Conseil d'Administration. Eric GUYOT en fait désormais partie (il est le seul représentant de Pays pour la région Bourgogne Franche Comté).

Il annonce que le Pays va organiser un séminaire alimentation/santé. Il se déroulera au LEGTA de Challuy les 14 et 15 novembre. Ce sera l'occasion d'inaugurer la cuisine mobile. Les toques nivernaises et la cuisine des saveurs seront présentes également. Il remercie l'équipe pédagogique du lycée, très investie dans ce projet.

Philippe CORDIER ajoute que le Mois de l'inclusion va être reconduit en octobre à Nevers où seront représentés 100 ateliers cette année (contre 40 l'an dernier).

Enfin, Anne WOZNIAK invite à noter dans les agendas la date du 18 septembre où un évènement « BIODIVER'CITÉ » va être organisé par la ville de Nevers en partenariat avec Alterre. Des conférences, des tables rondes et des ateliers seront organisés.

La séance est levée à 18h.